

E2001 (B) 1, 92b

*Le Conseiller de Légation à Rome, Ch. L. E. Lardy,
au Chef du Département du Commerce,
de l'Industrie et de l'Agriculture, E. Schulthess*

Copie

L

Rome, 20 décembre 1914

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser en date du 18 de ce mois¹.

Hier matin, je suis allé voir l'Ambassadeur d'Angleterre, qui m'a reçu avec la plus grande cordialité. Je lui ai nettement fait voir que le Gouvernement Britannique avait donné à entendre de la manière la plus précise au Gouvernement de la Confédération que non seulement il ne lui mettrait pas des bâtons dans les roues, mais qu'il aiderait à obtenir de l'Italie l'acheminement des marchandises. J'ai insisté là-dessus parce que j'ai eu bien souvent l'occasion de constater la différence entre les assurances anglaises et leurs résultats pratiques et parce que je voulais absolument éviter que Sir Rennell Rodd eût le moindre prétexte pour recommencer une équivoque analogue à celle qui a causé des retards dans les affaires du coton et du pétrole. Je lui ai lu une copie très peu modifiée de votre télégramme sur ce sujet et lui ai demandé son appui.

L'Ambassadeur me l'a promis et a développé tout au long la théorie que le Gouvernement anglais a déjà exposée à M. Carlin, à savoir que l'Italie se cache derrière l'Angleterre pour avancer ses propres intérêts. Cette théorie n'a rien de nouveau et j'ai déjà eu l'honneur de vous en entretenir à propos du coton dans mon rapport du 7 décembre². Elle est partagée par l'Ambassade des Etats Unis en partie. Sir Renell Rodd ne m'a pas caché que la grande difficulté serait de trouver un moyen détourné, ne touchant en rien au décret³, comme nous y sommes arrivés – sans son aide d'ailleurs – pour le coton et le pétrole.

J'ai passé ensuite à l'Ambassade d'Amérique, où j'ai demandé à l'Ambassadeur de continuer à nous assister. Mr. Page est un homme simple et sans-gêne et, dans la question du coton, c'est en le poussant et l'excitant jusqu'à la colère que nous avons réussi à le faire parler très crûment en notre faveur à M. Sonnino.

L'Ambassadeur d'Angleterre et moi avons, dans l'après-midi, vu successivement le comte Manzoni, qui semble être au Ministère des Affaires Etrangères et au sein de la Commission la personne la plus disposée à nous offrir un certain appui. Sir Rennell Rodd m'a écrit qu'il avait exposé notre point de vue dans le sens de ma lettre à M. Manzoni, que je mentionnerai tout à l'heure.

J'ai trouvé M. Manzoni assez passif et il m'a semblé qu'il avait grand' peine à imaginer un moyen de nous contenter. Il m'a dit que l'Ambassadeur d'Angleterre

1. Non retrouvé.

2. Non reproduit.

3. Il s'agit du décret italien du 13 novembre 1914 mentionné dans le n° 76.

lui avait en effet donné toutes les assurances voulues: mais il ne m'a pas caché que cela ne lui faisait pas une énorme impression car, pendant que l'Ambassadeur donnait ses assurances, l'amiral anglais ne cessait d'arrêter les bateaux italiens. Il m'a eu l'air de croire que les Anglais manquent un peu de sincérité et qu'ils pourraient bien se donner les gants de tout faciliter «pro forma» et créer ensuite à l'Italie des incidents. Il m'assure qu'il a mille raisons de croire à leur méfiance vis-à-vis des Italiens et de nous. En outre, on sent très bien qu'il a peur de rien nous accorder qu'il doit refuser à l'Allemagne et à l'Autriche, car le baron Sonnino se montre encore moins décidé que le Président du Conseil à heurter ouvertement ses ex-alliés. M. Manzoni m'a parlé de politique et m'a dit que les Anglais ne cesseraient de créer des ennuis à l'Italie tant qu'ils ne seraient pas sûrs de son attitude politique finale.

Enfin il m'a promis, mais sans grande confiance, de chercher une solution favorable; il s'attache toujours à l'idée d'une anticipation, qui lui paraît seule compatible avec le décret. J'ai insisté en particulier pour le maïs, en déclarant que, d'une manière ou d'une autre, cette marchandise devait passer sans retard.

Je dois ajouter que j'ai eu bien souvent déjà l'occasion de faire entrevoir au comte Manzoni, et même au baron Sonnino, que nous n'ignorions pas que l'Angleterre n'était pas toujours le seul obstacle aux facilités que nous demandions et d'insister sur l'attitude anglaise, qui rejette sur l'Italie le poids de la responsabilité d'un refus devant l'opinion publique suisse.

En quittant M. Manzoni, je lui ai écrit un mot pour préciser nos désirs, c'est-à-dire le passage de trois sortes de marchandises: 1) celles qui sont parties avant le 13; 2) celles dont les connaissements sont à ordre parce que les télégrammes qui les concernent ne sont pas arrivés à temps; 3) celles dont les connaissements sont à ordre parce que les compagnies de navigation ont refusé d'accepter une adresse suisse.

C'est aussi ce point de vue que l'Ambassadeur d'Angleterre m'écrit qu'il a appuyé au Ministère; il suggère un prêt «pro forma» que nous ne rendrions jamais.

P. S. Pourriez-vous me faire parvenir une liste des marchandises en souffrance? J'en ai dressé une moi-même d'après les données que j'ai; mais elle ne me paraît pas complète.